

## Historique

Le Portfolio européen des langues a été élaboré et testé par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe pendant trois ans. Les résultats de l'expérimentation étant largement positifs, la plupart des États membres ont souhaité l'introduire au cours de l'année 2001, Année européenne des langues.

Qu'est-ce qu'un Portfolio européen des langues ?

Il s'agit d'un document dans lequel toute personne qui apprend ou a appris une langue - que ce soit à l'école ou en dehors - peut consigner ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles, ce qui peut l'inciter à réfléchir sur son apprentissage.

Le Portfolio contient un passeport de langues que son détenteur met régulièrement à jour. Une grille lui permet de définir ses compétences linguistiques selon des critères reconnus dans tous les pays européens et de compléter ainsi les traditionnels certificats scolaires. Le document fournit aussi une biographie langagière détaillée englobant toutes les expériences faites dans les diverses langues et qui est destinée à orienter l'apprenant dans la planification et l'évaluation de son apprentissage. Un dossier rassemblant des travaux personnels attestant des performances atteintes complète le tout.

## Buts et fonctions d'un Portfolio européen des langues

Le Portfolio européen des langues a deux buts principaux :

- a) motiver les apprenants en reconnaissant leurs efforts pour étendre et diversifier leurs capacités langagières à tous les niveaux ;
- b) fournir un état des capacités langagières et culturelles qu'ils ont acquises (à consulter, par exemple, lorsqu'ils passent à un niveau supérieur d'apprentissage ou cherchent un emploi dans leur pays ou à l'étranger).

Les points a) et b) renvoient aux deux fonctions essentielles du Portfolio européen des langues:

### a) La fonction pédagogique

- Accroître la motivation des apprenants pour
  - améliorer leur capacité à communiquer dans différentes langues
  - apprendre d'autres langues
  - chercher à faire de nouvelles expériences interculturelles.
- Entraîner et aider les apprenants à
  - réfléchir à leurs objectifs, à leurs manières d'apprendre et de réussir en langue étrangère
  - planifier leur apprentissage
  - apprendre de façon autonome.
- Encourager les apprenants à accroître leur expérience plurilingue et interculturelle à l'aide, par exemple,
  - de contacts et de visites
  - de la lecture
  - de l'utilisation des médias
  - de réalisation de projets.

### b) La fonction de documentation et de présentation

Le Portfolio européen des langues vise à documenter la capacité langagière plurilingue et les expériences dans d'autres langues de son détenteur de manière complète, concrète, transparente et fiable. Les instruments que contient le PEL aident les apprenants à faire le point sur les niveaux de compétence qu'ils ont atteints dans leur apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères afin de pouvoir en informer autrui de façon détaillée et comparable à un niveau international.

Les occasions sont nombreuses de présenter un PEL à jour, par exemple lors d'un transfert scolaire, du passage à un cycle supérieur d'enseignement, du début d'un cours de langue, de la rencontre avec un conseiller professionnel ou de la candidature à un nouveau poste. Dans tous ces cas, le Portfolio est destiné à des gens qui ont leur mot à dire dans des décisions importantes pour son propriétaire. Il se peut également qu'un apprenant soit intéressé à disposer, à titre personnel, d'une documentation de ce type.

## Principes

Toute compétence est valorisée, qu'elle ait été acquise à l'intérieur ou à l'extérieur du système d'éducation formelle.

- Le Portfolio européen des langues est la propriété de l'apprenant.
- Il est lié au Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Un ensemble de principes communs et de directives communes a été établi pour tous les Portfolios.

**La Recommandation n° R (98) 6** du Comité des Ministres aux États membres encourage, entre autres mesures, le développement et l'utilisation par les apprenants d'un document personnel (Portfolio européen des langues) dans lequel ils pourraient inscrire leurs qualifications et autres expériences linguistiques et culturelles significatives de manière transparente au plan international, afin d'étendre et de diversifier l'apprentissage des langues à tous les niveaux et tout au long de la vie.

Les Ministres de l'Éducation de tous les pays membres du Conseil de l'Europe ont récemment recommandé que les gouvernements, en accord avec leur politique éducative, soutiennent l'introduction et l'utilisation du Portfolio européen des langues dans leurs pays.

**Résolution sur le Portfolio européen des langues** (adoptée lors de la 20e session de la Conférence permanente des Ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, Cracovie, Pologne, 15-17 octobre 2000). Les Ministres européens de l'Éducation, réunis à Cracovie, pour la 20e session de leur Conférence permanente

CONSIDERANT :

- les conclusions et recommandations de la 19e Session de leur Conférence permanente ;
- la Recommandation n° R (98) 6 du Comité des Ministres aux États membres concernant les Langues vivantes ;
- la Recommandation 1383 (1998) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la Diversification linguistique ;
- les résultats encourageants des PROJETS PILOTES menés dans les quinze États membres dans une phase initiale d'expérimentation (1998 à 2000) afin d'évaluer le potentiel, la faisabilité et les effets pratiques d'un Portfolio européen des langues.

RECOMMANDENT QUE :

Les Gouvernements des États membres, en accord avec leur politique éducative :

1. mettent en œuvre ou créent des conditions favorables pour la mise en œuvre et une large utilisation du PEL conformément aux Principes et Lignes directrices arrêtées par le Comité de l'Éducation ;
2. dans le cas où la mise en œuvre du PEL est décidée :
  - 2.1. chargent une instance (tel un Comité national) d'examiner les modèles de PEL pour le système éducatif formel, d'établir s'ils sont conformes aux critères établis, et de les faire suivre au Comité européen de Validation avec des recommandations ;
  - 2.2. chargent l'instance compétente de contrôler le respect des Principes et Lignes directrices au niveau national, régional, local ;
  - 2.3. créent des conditions susceptibles de rendre les apprenants capables d'utiliser leurs PEL tout au long de leur apprentissage formel et informel ;
  - 2.4. aident les enseignants à utiliser efficacement le PEL par le biais de programmes de formation, leur donnant tout le soutien nécessaire ;
  - 2.5. prennent les mesures nécessaires pour que le PEL soit reconnu comme un bilan valide de compétences et ce indépendamment de son pays, de sa région, de son secteur ou de son institution d'origine ;
  - 2.6. facilitent la coopération entre institutions éducatives ou autres instances pertinentes à tous les niveaux, qu'elles soient privées ou publiques, en vue du développement et de la mise en œuvre harmonieux de PEL ;
  - 2.7. supervisent la diffusion, évaluent l'impact du PEL et adressent des rapports réguliers au Conseil de l'Europe, au moins une fois tous les trois ans.

## Objectifs pour l'avenir

Différents modèles de Portfolio sont/seront élaborés dans les pays membres du Conseil de l'Europe en fonction de l'âge des apprenants et des contextes nationaux, mais tous doivent respecter les règles établis et obtenir l'accréditation du Comité de Validation du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe a organisé en 2001 une série de séminaires pour aider les pays membres n'ayant pas participé au projet pilote à élaborer leurs modèles de Portfolio et à les mettre en oeuvre. Plusieurs ONG internationales développent également des modèles de Portfolio pour l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes.

**Les autorités ou organisations désireuses de produire un modèle de PEL peuvent demander à un stade précoce au Comité de Validation des conseils et une première réaction. A cet effet, veuillez consulter le Secrétariat : [johanna.panthier@coe.int](mailto:johanna.panthier@coe.int)**

Aucun modèle ne peut être obtenu directement au Conseil de l'Europe. Les coordonnées des coordinateurs nationaux du projet pilote sont indiquées dans [le Rapport final du Projet pilote](#) qui se trouve dans la rubrique "Documentation".

## Les trois parties d'un Portfolio

### Passeport des langues

Le Passeport donne une vue d'ensemble des capacités de l'apprenant en différentes langues à un moment donné ; cette vue d'ensemble est définie en termes de capacités en relation avec les niveaux de compétence du Cadre européen commun de référence ; le Passeport mentionne les certifications officielles et fait état des compétences langagières et d'expériences d'apprentissage linguistiques et interculturelles significatives ; il inclut des informations sur les compétences partielles et spécifiques ; il réserve une place à l'auto-évaluation, à l'évaluation par des enseignants et des institutions scolaires, ainsi que par des organismes de certification. Il exige que soit mentionné explicitement sur quelle base, quand et par qui l'évaluation a été réalisée. Afin de faciliter la reconnaissance du PEL au niveau pan-européen et la mobilité des citoyens, le Conseil de l'Europe propose un Résumé de Passeport standardisé pour les apprenants adultes. [Passeport (631k) Document PDF]

### Biographie langagière

Cette partie est organisée de façon à favoriser l'implication de l'apprenant dans la planification de son apprentissage, dans la réflexion sur cet apprentissage et dans l'évaluation de ses progrès ; elle donne à l'apprenant l'occasion d'établir ce qu'il/elle sait faire dans chaque langue et de mentionner les expériences culturelles vécues dans le contexte éducatif officiel ou en dehors de celui-ci ; elle est organisée en vue de la promotion du plurilinguisme (c'est-à-dire, le développement de compétences dans plusieurs langues).

### Dossier

Le Dossier offre à l'apprenant la possibilité de sélectionner des matériaux qui lui serviront à documenter et à illustrer ses acquis ou les expériences mentionnées dans la Biographie Langagière ou le Passeport.

## Niveaux

L'un des buts du "Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer", véritable document de référence du Conseil de l'Europe et document de base pour le Portfolio européen des langues, est d'aider les partenaires à décrire les niveaux de compétences exigés par les normes, les tests et les examens existants afin de faciliter la comparaison entre les différents systèmes de qualifications. C'est à cet effet que le Conseil de l'Europe a conçu le Schéma descriptif et les Niveaux communs de référence.

Il semble qu'il y ait un large consensus sur le nombre et la nature des niveaux appropriés pour l'organisation de l'apprentissage des langues et une reconnaissance publique du résultat.

Ces six niveaux correspondent à des interprétations de la division classique en niveau de base, niveau intermédiaire et niveau avancé.

Le système proposé dans le "Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer" adopte une arborescence du type des "hypertextes" à partir d'une division initiale en trois niveaux:

**Utilisateur élémentaire: A1 et A2**

**Utilisateur indépendant: B1 et B2**

**Utilisateur expérimenté: C1 et C2**

La présentation "globale" simplifiée présentée dans l'"Echelle globale" facilite la communication relative au système avec les utilisateurs non-spécialistes et donne des lignes directrices aux enseignants et aux concepteurs de programmes.

Toutefois, afin de guider les apprenants, les enseignants et les autres utilisateurs dans le cadre du système éducatif vers un but pratique, il faut une vision d'ensemble plus détaillée. Cette vue générale est présentée sous forme d'une grille d'auto-évaluation qui montre les principales catégories d'utilisation de la langue à chacun des six niveaux. Elle a pour but d'aider les apprenants à retrouver leurs principales compétences langagières afin de savoir à quel niveau d'une liste de contrôle ils doivent chercher des descripteurs plus détaillés pour auto-évaluer leur niveau de compétence.

## Echelle globale

Utilisateur expérimenté	C2	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.
	C1	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.
Utilisateur indépendant	B2	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
	B1	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
Utilisateur élémentaire	A2	Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
	A1	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant - par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. - et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.